



Communiqué de presse

Paris, le 27 mars 2026

Grand ménage de printemps : la seconde vie des objets de la maison !

Chaque année, le grand ménage de printemps marque le retour des placards vidés, des garages désencombrés, des intérieurs revisités... Que faire de tout ce dont on ne veut plus ? Don, reprise en magasin, recyclage ? Le choix n'est pas anodin : il détermine la seconde vie de nos objets.

[Ecomaison](#), qui organise la collecte, le tri, le réemploi et le recyclage de tous les objets et matériaux de la maison, rappelle les bons réflexes à adopter à l'occasion du grand ménage de printemps, pour tous les objets accumulés qui ne trouvent plus leur place dans nos intérieurs.

Donner ou recycler : un choix qui change tout...

Si la mission d'Ecomaison est de prendre en charge la fin de vie des objets, celle-ci ne se limite pas au recyclage. De nombreuses solutions permettent en effet **de préserver leur utilité plus longtemps, en s'inscrivant pleinement dans une logique d'économie circulaire.**

Donner : le réflexe réemploi

Lorsqu'un produit est encore en bon état, le **don solidaire** s'impose comme la meilleure option. Il permet de **limiter l'impact environnemental, de réduire les déchets et de soutenir l'emploi local au sein des structures de l'économie sociale et solidaire.**

Concrètement, l'objet peut être déposé dans l'une des **630 associations partenaires d'Ecomaison** ou dans des points de collecte équipés de containers dédiés au réemploi. Un **maillage territorial dense** qui facilite le passage à l'action partout en France.

["Trouver une association ou points de collecte"](#)

Rappelons que l'ensemble des objets de la maison sont concernés par les bons gestes de tri, qu'ils soient des

- **Éléments d'Ameublement** : tables, chaises, canapés, armoires, meubles de cuisine, mobilier de jardin, petits meubles et rangements...,
- **Literie et couchage** : couettes, matelas, sommiers, sacs de couchage, berceaux...,
- **Textiles de décoration** : tapis, coussins, rideaux, moquettes amovibles, objets de décoration textiles murales,
- **Outils de bricolage** : outils manuels (marteaux, tournevis...), arrosoirs, pots, équipements de jardin, brouettes...,
- **Objets du quotidien** (assimilés mobilier) : paniers à linge, poubelles, accessoires de rangement, objets de maison non électroniques...,
- **Jeux et Jouets** : jeux de société, jouets pour enfants, jeux d'extérieur (toboggans, cabanes...).

La reprise en magasin : une solution simple, gratuite... et encore trop peu utilisée !

Pas toujours connue et utilisée, [la reprise en magasin](#) est pourtant un levier majeur de l'économie circulaire. Issue de la loi AGEC, elle impose aux enseignes de reprendre gratuitement de nombreux produits : mobilier, literie, articles de bricolage et de jardin, équipements électriques etc.

ZOOM sur les articles de bricolage : Les enseignes de bricolage et de jardinage proposent, par exemple, un service pratique encore peu connu : [la reprise gratuite des anciens outils](#). Sans condition d'achat chez certaines, ou sous condition d'achat d'un équipement neuf chez d'autres...

👉 Le bon réflexe : **se renseigner en magasin** sur les modalités de reprise.

Focus : le cas emblématique du matelas

Grâce à la création de la 1ère filière de recyclage de la literie par Ecomaison,
plus de 9 matelas sur 10 sont aujourd'hui recyclés !

Symbole des objets volumineux dont on ne sait pas toujours quoi faire, le matelas illustre parfaitement les enjeux du tri. En France, près de **5 millions de matelas** sont vendus chaque année. Leur durée de vie moyenne est d'environ **10 ans**. Une fois arrivés en fin de vie, il est indispensable de le confier à la filière Ecomaison, en **demandant à l'achat / la livraison d'un neuf, la reprise de l'ancien**, ou via un apport en déchèteries. Une fois collectés, ils sont démantelés : métal, mousse, latex, textile... chaque matériau est séparé puis valorisé.

["En savoir plus"](#)

Déchèterie : une étape clé pour les objets irréparables

Lorsque l'objet est trop abîmé, la déchèterie reste la solution adaptée. Fréquentées par 72% des Français, 4 000 déchèteries accueillent partout en France, les objets usagés de la maison pour ensuite être triés, puis orientés vers des filières permettant de **recupérer et recycler les matériaux**. Bois, métal, textile, mousse... deviennent ainsi de [nouvelles ressources](#).

Quand le recyclage prend un dimension artistique inattendue

RECYCL'EXPO

De mars à juin 2026 - 100 villes en France

Barbecues rouillés, brouettes cabossées, sécateurs fatigués... Et si les outils de jardinage et bricolage usagés devenaient des sculptures monumentales ? C'est le pari audacieux que s'est lancé Ecomaison en 2024 avec la **Recycl'expo**. Cette année, l'exposition agrémentée d'animations ludiques, parcourt près de 100 villes de France afin de sensibiliser le grand public à travers ce dispositif itinérant dédié au recyclage et au réemploi.

“En savoir plus sur la [Recycl'Expo](#)”

Contacts presse :

Mélissa Bire : 06 50 02 16 38 – mbire@agence-cia.com

Karène Arfaoui – 06 30 74 70 23 – karfaoui@agence-cia.com

À propos d'Ecomaison

Éco-organisme agréé sur les filières REP Ameublement, Jouets, Articles de bricolage & jardin et Bâtiment, Ecomaison développe depuis près de quinze ans des solutions de collecte, de réemploi et de recyclage pour les objets et matériaux de la maison. Agréé par l'État, l'éco-organisme organise le tri et la valorisation de nombreux produits : mobilier, literie, textiles de décoration, matériaux du bâtiment, articles de bricolage et de jardin, jouets. En 2024, Ecomaison a collecté 1,7 million de tonnes, valorisées à 97% (réemploi, recyclage, valorisation énergétique). Avant sa création, 55% des meubles étaient enfouis, faisant d'Ecomaison un acteur de référence de l'économie circulaire.

Plus d'informations sur : ecomaison.com

Chiffres clés

12 000

points de collecte partout
en France

630

partenaires de l'Économie
Sociale et Solidaire

65 000

tonnes de produits
réemployés par an

3 900

enseignes de la distribution
équipées de bornes de
collecte